
Bilan d'activités de l'aérodrome de
Niort – Marais poitevin
ANNEE 2014



Falcon 7X de SAS Le Prince Albert de Monaco



Rédacteur :
Olivier DUPONT, Responsable d'aérodrome.
olivier.dupont@mairie-niort.fr / 06.15.92.37.63

SOMMAIRE

1	Rappels	P3
2	L'aérodrome en 2014 et en chiffres	P5
3	Présentations des manifestations accueillies	P6
4	Actions marquantes	P8
5	Gestion écologique responsable	P10
6	Mouvements d'aéronefs	P12
	Non basés (extérieurs)	
	Basés	
	Transits	
	Synthèse générale	
7	Système de Management de la Sécurité	P19
8	Astreintes	P20
9	Organigramme	P22
10	Revue de Presse	P23

Quelques rappels

L'aérodrome de Niort Marais poitevin est un aérodrome d'aviation générale, ouvert à la Circulation Aérienne Publique (CAP) de catégorie 3C. L'aérodrome est équipé de différents services correspondant aux critères de classement établis par le Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Il est équipé comme suit :

Les pistes et volumes

- 1 piste revêtue de 1782 mètres de long par 30 mètres de large, orientée 07/25. Balisage diurne et nocturne (sur demande). Permet l'accueil -technique- d'aéronefs de type ATR42 ou Transall.
- 1 piste en herbe de 680 mètres de long par 80 mètres de large. Balisage diurne.
- 1 piste école ULM de 400 m de long sur 30 m de large, réservée aux ULM basés et aux modèles réduits
- 1 piste aéromodéliste revêtue de 120 m de long sur 20 de large
- 2 cibles pour activité parachutage
- 2 Volumes d'activité aéromodélisme permanent
- 1 axe de parachutage permanent
- 1 Procédure d'approches et de départs aux instruments (IFR) de type « GNSS »

Les parkings

- une surface revêtue d'1 hectare permettant l'accueil d'aéronefs lourds, avec points d'ancrage
- plusieurs parkings en herbe
- un parking voitures gratuit d'une capacité de 40 places

Les hangars

- Des hangars municipaux (2) permettant l'hébergement d'appareils basés et d'appareils en transit, sur demande (sous réserve de disponibilité)
- Des hangars privés ou associatifs (7)

L'avitaillement en carburants

- 1 pompe H24 (automate) permettant l'avitaillement 100 LL
- 1 pompe H24 par gravité permettant l'avitaillement Jet A1 par gravité, (sous pression sur demande)

L'accueil

- 1 aérogare permettant l'accueil de passagers avec espace VIP / pilotes, coin détente, minibar (boissons chaudes et fraîches), point sanitaire, salle de réunion et accès WIFI.
- 3 employés aptes à répondre aux demandes aéronautiques
- 1 bureau de piste
- 1 groupe d'assistance au démarrage des avions (GPU 28 volts) sur demande

- **Les usagers basés :**

Ce sont des associations, des propriétaires privés et une société qui accueillent plus de 700 pratiquants et disposent de 90 aéronefs de toutes catégories, c'est l'une des spécificités de l'aérodrome de Niort : la multi activité.

Les activités pratiquées sont les suivantes :

- Avion (vols d'instruction, vols locaux, vols de voyage, vols d'initiation,...).
- Vol à voile / planeur (vols d'instruction, vols locaux, vols de voyage, vols d'initiation, compétition sportives,...).
- Ultra Léger Motorisés / ULM pendulaire, 3 axes, autogyre (vols d'instruction, vols locaux, vols de voyage, vols d'initiation,...).
- Parachutisme (sauts d'instruction, sauts de plaisir, sauts sportifs, sauts d'initiation, sauts de compétitions,...).
- Avions de collection (vols locaux, vols de voyage, présentation en meeting aérien,...).
- Aéromodélisme (vols écoles, vols plaisirs, vols d'instruction, compétitions,...)

Les usagers extérieurs :

Ce sont des sociétés, des clubs, des propriétaires privés, des organismes d'Etat, Français et étrangers qui utilisent les infrastructures pour leurs passagers, leurs missions, leur entraînement ou leur plaisir. Cette utilisation fait l'objet d'une tarification voté par le conseil municipal chaque année.

Les usagers sont les suivants :

- *Clubs et privés* => vol de tourisme (découverte du territoire), vols d'instruction (apprentissage du pilotage, avitaillement,...), vols de loisirs.
- *Travail aérien* => transport de passagers d'affaires (en provenance de l'extérieur et/ou à destination de Niort pour RDV d'affaires), transport de fret, évacuation sanitaire privées, surveillance de réseaux (électricité, gaz, eau,...), prises de vues aériennes, topographie,...
- *Militaires* => Vols d'instruction, vols opérationnels (avitaillement)
- *Services public* => Vols sanitaires (SAMU, Sécurité Civile pour les avitaillements d'urgences, en cas de problème à l'hôpital,...), vols de surveillance du territoire (Douanes, Gendarmerie, Police), vols d'assistance (recherche de personnes disparus, sauvetage,...), opérations d'urgences (tempête Xyntia par exemple)...

Tous ces usagers favorisent Niort comme point de passage car les formalités y sont réduites, les services adaptés et les infrastructures de qualité. L'aérodrome permet à des passagers d'affaires, des passagers en cours d'évacuations sanitaires et à des vols de tourisme français et étrangers de faire escale à Niort et de faire fonctionner l'économie locale (taxis, restaurants, hôtels, bateliers, office du tourisme, ...). La majorité de ces usagers ne viendraient pas sur le territoire niortais sans service aéronautique.

L'aérodrome en 2014 et en chiffres

500, le nombre de pratiquants basés

23724 le nombre de mouvements d'aéronefs réalisés sur l'aérodrome de Niort.

5600 Sauts en parachute.

18, le nombre de vols sanitaires

Accueil d'une étape du HTJP
2500 visiteurs
180 baptêmes de l'air
420 jeunes accueillis
Plus de 120 aéronefs au plus fort de la manifestation (dont 1 vol affaires, 1 vol sanitaire et 1 vol Gendarmerie)

60, le nombre d'espèces d'oiseaux présentes sur le site

75, le nombre de vols d'affaires aux profits des entreprises locales

3, le nombre d'agents présents sur site

90, le nombre d'aéronefs basés.

53 le nombre de vols IFR accueillis lors des 3 premiers mois.

Présentation des temps forts

- **Commission des usagers**, il s'agit d'un moment très important durant lequel les bilans et perspectives sont évoqués. Cette année, une enquêtrice du Bureau Enquête et Analyse (BEA) est venu présenter un sujet sur les accidents / incidents d'aviation générale. Cette intervention correspond à la volonté du gestionnaire d'organiser chaque année un sujet de réflexion relatif à l'usage de l'aérodrome de Niort Marais poitevin. Une quarantaine de personnes y a participé dont les personnels de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)
- **Journée portes ouvertes ABAN**, elle a regroupé toutes les associations de l'aérodrome qui ont présenté leurs activités au public.
- **Journées avions / motos de collection**, organisée par l'ASPAAN, ce week-end de rencontre entre collectionneurs a réuni une centaine de passionnés de belles mécaniques.
- **Stage d'entraînement de l'équipe de France de voltige « Unlimited »**, organisé chaque année, il a permis à l'équipe Championne du Monde de s'entraîner dans de bonnes conditions malgré quelques caprices météorologiques. 8 pilotes étaient présents à bords de 7 avions. Une trentaine de jeunes des centres aérés de Niort a pu rencontrer les champions et découvrir l'aéronautique grâce aux animations organisées par la FFA.
- **Nuit la plus courte du GAMA**, une dizaine d'aéronefs et une quinzaine de pilotes ont été accueillis cette année. Ils ont pratiqués des vols de voyages et des vols de formations. A noter : aucune plainte n'a été enregistrée, le processus de communication semble avoir été efficace.
- **Accueils d'instituts Médico Educatifs**, tout au long de l'année, c'est une cinquantaine de jeunes en difficultés qui à découvert l'aéronautique le temps d'un après midi. Ces visites leurs permettent de sortir et de rêver un peu.
- **Fermeture du Centre Départemental Météorologique (septembre 2014)**, l'aérodrome conserve le point de mesures implanté (vent, températures, humidités, ensoleillement, temps présent, ...) mais les observateurs et prévisionnistes ont été mutés. Les locaux ont été libérés et sont en cours de réaffectation.
- **Accueil de personnalités**, SAS le Prince Albert de Monaco, Monsieur le Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre (CEMAT), PDG de la MATMUT et d'Inter Mutuelles Assistances, ...

- **Etape du Hop Tour des Jeunes Pilotes (HTJP)** organisé par la Fédération Française Aéronautique (FFA) en partenariat avec la Mairie de Niort, ce temps fort a permis d'accueillir à l'aérodrome 2500 visiteurs, 400 jeunes des centres socioculturels et d'organismes caritatifs et de faire voler 180 jeunes à bord de l'Antonov II. Cette manifestation privée a permis aux Elus et aux autorités de percevoir l'importance de l'aérodrome. Pour la première fois, 2 fréquences radio étaient en fonctionnement, plus de 120 aéronefs ont été comptabilisés au plus fort de la manifestation. A noter : malgré l'importance du trafic, 1 vol affaire, 1 vol sanitaire et 1 vol d'Etat ont été accueillis par les agents. Aucun incident n'a été enregistré. Cette opération a bénéficié d'un impact médiatique significatif valorisant pour l'aérodrome et la Ville de Niort. Des actions spécifiques ont été organisées à l'attention des 45 jeunes pilotes du HTJP afin que ceux-ci deviennent des ambassadeurs et vantent les qualités de la ville de Niort (visite guidée du centre-ville, balade en canoé sur la Sèvres, repas convivial, ...) pour que les pilotes de leur aéroclub y organisent une visite. Une démonstration de la patrouille militaire acrobatique Cartouche doré a clôturé la manifestation.

- **Visite officielle de M le Préfet et de M le Directeur de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile**, qui ont découvert, l'importance des activités aéronautiques et le rôle de l'aérodrome pour le territoire. Accueillis par Monsieur le Maire, ces derniers ont effectué un vol en DC3 autour de l'agglomération.

- **Vol des Chamoix niortais**, 1^{er} vol réalisé au profit de l'équipe de football de ligue 2 depuis 2007 (consécutif à la remise en service de la procédure IFR).

Actions marquante d'entretien (Hors entretien courant / régulier)

- **Remplacement des régulateurs de balisage lumineux (piste + taxiway)**, suite au constat de plusieurs pannes récurrentes. Ce changement particulièrement onéreux, démontre la volonté d'utilisation maximale de l'aérodrome et pérennise les activités nocturnes.

- **Visites Consigne d'Homologation et Exploitation des Aérodomes (CHEA)**, réalisées par les inspecteurs de surveillance de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Ouest (DSAC SO). Ces visites ont eu pour but de contrôler l'état des infrastructures et équipements aéronautiques ainsi que la bonne application des textes règlementaires, préalablement à la mise en place de la procédure IFR (marquage au sol, balisage lumineux, groupe de secours, ...).

- **Réparation de la cuve Avgas 100LL**, suite au contrôle d'étanchéité réalisé tous les 10 ans par la société TOTAL. La cuve n'a pas été contaminée mais la société TOTAL a entrepris des travaux onéreux de changement des 3 couvercles de la cuve (1 action corrective et 2 actions préventives). A noter : la disponibilité de l'agent d'exploitation TOTAL qui a permis de limiter au strict nécessaire le temps d'indisponibilité de la cuve.

- **Réfection marquages au sol de la piste revêtue**, réalisés par la régie voirie de la mairie de Niort. Des marquages VFR ont été repris et créés. Les marquages IFR ont été créés.

- **Extension parking voiture**, réalisé par l'agent d'exploitation de l'aérodrome afin de mieux organiser le stationnement des véhicules visiteurs lors de Week-end Para ou lors de manifestations.

- **Installation de plots lumineux au seuil décalé de la piste revêtue**, suite à la création du seuil décalé. Ce seuil a été créé préalablement à la remise en place de la procédure d'approches et de départs aux instruments qui a occasionné un reclassement de l'aérodrome en catégorie 3C (et adonc imposé de nouvelles servitudes).

- **Panneau de signalisation Para**, à la demande de l'Association du Bassin Aéronautique Niortais (ABAN) un panneau de signalisation attirant l'attention des conducteurs automobiles sur la proximité de la zone d'atterrissage des parachutistes a été mis en place à l'entrée de l'aérodrome.

- **Signalétique routière de l'aérodrome de Niort – marais poitevin**, problématique récurrente de ces 30 dernières années. Un partenariat a été conclu avec Deux Sèvres Aménagement (DSA) pour que l'aérodrome soit signalé à toutes les entrées de ville lors de la création de la signalétique de la salle « Acclameur ». Ces panneaux ont été financés par la Mairie et ont été positionnés à toutes les entrées de la Ville.

- **Accueil des nouveaux Elus**, suite aux élections municipales du mois de mars 2014, une nouvelle majorité municipale a pris place au conseil municipal. L'Elu en charge de l'aérodrome, Monsieur Michel PAILLEY, est venu rencontrer les usagers lors d'une réunion d'ABAN spécifique.

- **Prolongation du fossé « ouest »**, réalisée à l'initiative de la régie voirie de la Mairie de Niort afin de limiter l'accès à l'aérodrome.

- **Mise en place de protocoles d'activités « Drone » et « Montgolfière »**, suite à plusieurs demandes d'activités. Les vols de drones ont été assez nombreux en fin d'année (plus d'une vingtaine). Aucun incident n'a été enregistré. Aucun envol de montgolfières n'a été enregistré sur l'aérodrome mais plusieurs ont évolué à proximité des circuits d'atterrissage occasionnant quelques incidents.

- **Audit AFIS**, 1^{er} audit de suivi depuis la réouverture du service AFIS, il a été réalisé par les inspecteurs de surveillance de l'aviation civile (Ouest et Sud-ouest). Aucun écart majeur ni significatif n'a été enregistré. Le certificat de prestataire des services de la navigation aérienne (PSNA) a été renouvelé pour une période de 4 ans, preuve du sérieux du prestataire.

- **Mise en place de la procédure IFR**, qui permet aux aéronefs d'atterrir et de décoller par conditions météorologiques dégradées (sauf brouillard). Cette procédure a nécessité de nombreux échanges et a été réalisée en 1 an ½ par un cabinet privé (avec le soutien de la DGAC). La procédure est basée sur l'utilisation de points virtuels intégrés dans un GPS (Global Positioning System) certifié. Aucune implantation de matériel au sol n'est nécessaire, ce qui entraîne une baisse significative des coûts d'entretien. De plus, les points ont été positionnés de manière à limiter la gêne sonore occasionnée aux populations survolées. Cette procédure, dont les minima météorologiques sont très intéressants, a été utilisée dès le premier jour de sa publication (18/09/2014).

- **Réfection réseaux vigie**, réalisée par la régie bâtiment, les réseaux électriques et informatiques ont été entièrement rénovés.

- **Remplacement canalisation d'eau**, travaux réalisés par le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) afin de remplacer une conduite en plomb.

- **Aménagements des abords de l'aérogare**, les zones herbeuses entourant le bâtiment ont été remplacées par un sol dont l'état physique ne se dégradera pas malgré les actions des nombreux lapins (goudronnage). Les arbustes ont été maintenus en place. L'aspect général du bâtiment est ainsi nettement amélioré.

- **Entretien des bords de piste revêtue**, réalisé par une société privée, le désherbage des abords de la piste revêtue a été réalisé mécaniquement afin de limiter les effets néfastes de la végétation qui détériore les bords de piste.

- **Mesures de portance de la piste revêtue**, obligation réglementaire de mesures des caractéristiques de portance de la piste (résultat en cours). Travaux réalisés par une société privée.

- **Réparation poutre du portail du grand hangar**, suite à l'endommagement d'une poutre de guidage du portail. La poutre défaillante a été remplacée.

Présentation des actions de gestion écologique responsable

L'aérodrome de Niort occupe une superficie de 145 hectares, idéalement situé en périphérie de la Ville de Niort, sur un sol calcaire.

L'activité aéronautique qui y est pratiquée depuis 1910 a permis de protéger le site de différentes « agressions humaines » telles que la chasse, les constructions, l'agriculture, les traitements chimiques et les dégradations dues au passage répété de promeneurs. La pelouse calcaire de l'aérodrome est ainsi la deuxième plus importante, de par sa superficie, du département (le site le plus grand étant le CEBC de Thouars, en cours de dépollution).

De nombreuses espèces végétales et animales composent ce biotope exceptionnel aux portes d'une grande agglomération. Il est ainsi possible d'y dénombrer 6 espèces d'orchidées, 28 espèces de papillons, dont une espèce protégée au niveau national (l'azuré du serpolet), 48 oiseaux patrimoniaux ou remarquables, dont certains protégés au niveau européen (outarde canepetière, œdicnème criard, busard, bruant proyer, milan,...) ainsi qu'une faune et une flore plus commune mais nécessaire au maintien des espèces animales précédemment cités (hérissons, renards, mulots, batraciens, hérons, serpents, thym sauvage, serpolet,...).

Dans le cadre du diagnostic « inventaire de la biodiversité » commandé par la Ville de Niort, le service de gestion de l'aérodrome collabore avec des professionnels reconnus (Deux Sèvres Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Deux Sèvres) afin d'envisager une gestion du site intégrant la protection du biotope. Des accords-cadres ont été signés avec DSNE et le GODS.

Ainsi, des actions d'entretiens et de gestion courante ont été mises en œuvre d'une manière proactive:

- Limitation d'utilisation de désherbants aux seules aires aéronautiques (normes Direction Générale de l'Aviation Civile).
- Utilisation de brûleurs pour le désherbage des aires publiques.
- Mise en place de conventions intégrant la protection et le développement du biotope avec les exploitants agricoles présents sur le site.
- Sensibilisation des usagers basés.
- Tonte hippomobile de certaines zones du site
- Projet de plan de gestion
- Installation de poteaux pour rapaces
- Mise en place de corridors écologiques entre les parcelles agricoles
- Construction de nichoirs pour oiseaux
- Réorganisation du fauchage (fauches tardives, jachères, ...)

La mise en place de la procédure d'approche et de départ aux instruments a nécessité le retraits d'arbres et arbustes situés en bordures de piste et pouvant présenter une menace réelle sur la sécurité des vols en cas de sorties de piste. Les arbres et arbustes ont donc été retirés dans le strict respect des délimitations établies par les services de l'Aviation Civile. Un mince corridor arboré a ainsi été maintenu de part et d'autre de la piste et une zone plus conséquente à son extrémité ouest.

L'aérodrome de Niort est l'un des sites majeurs, en termes de biodiversité, qui soit implanté sur le territoire de la Ville de Niort (selon les professionnels de la protection de l'environnement), il convient donc de poursuivre les actions de préservation initiées.

Il est important de noter que les actions en cours ont été entreprises en parfaite harmonie avec l'activité économique et touristique du site, preuve qu'il est possible d'intégrer la protection de la biodiversité à la gestion courante d'une structure règlementée par des textes nationaux et internationaux draconiens.

L'exemple de gestion de l'aérodrome de Niort est régulièrement cité dans la presse aéronautique spécialisée et apparaît aujourd'hui comme un modèle de gestion, unique en France pour un aérodrome de cette envergure, qui suscite l'intérêt de nombreuses autres structures.

Le projet de création d'un plan de gestion de l'aérodrome devrait aboutir en 2015 (crédits nécessaires votés par le conseil municipal).

Mouvements d'aéronefs

Le nombre d'atterrissages et de décollages d'aéronefs est dénommé « mouvement ».

1 mouvement correspond à 1 atterrissage ou 1 décollage
(Ex : 1 vol = 1 décollage et 1 atterrissage = 2 mouvements)

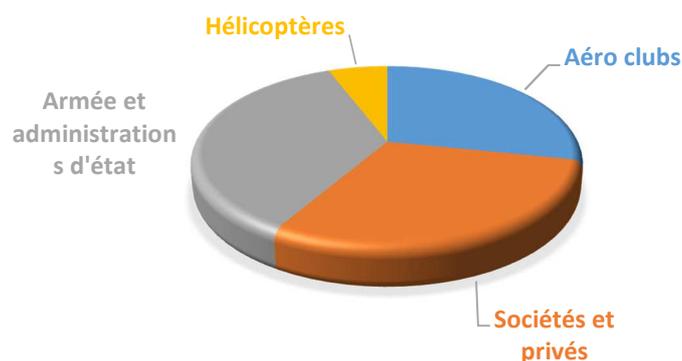
Mouvements d'aéronefs non basés (extérieurs)

Le nombre de mouvements d'aéronefs extérieurs est la valeur de référence qui permet d'analyser la fréquentation aéronautique du site par les pilotes non basés à Niort. Pour rappel, 1 mouvement équivaut à 1 atterrissage ou 1 décollage.

La particularité de l'aérodrome de Niort est d'accueillir des aéronefs non basés (extérieurs) très variés, aux conditions d'évolutions différentes. Ainsi les aéronefs de combats rapides côtoient des avions de club plus lents, des avions d'affaires sous régime de vol aux instruments et des hélicoptères effectuant des évolutions verticales. Cela nécessite une organisation stricte et l'application de règles de sécurité connues de tous les usagers.

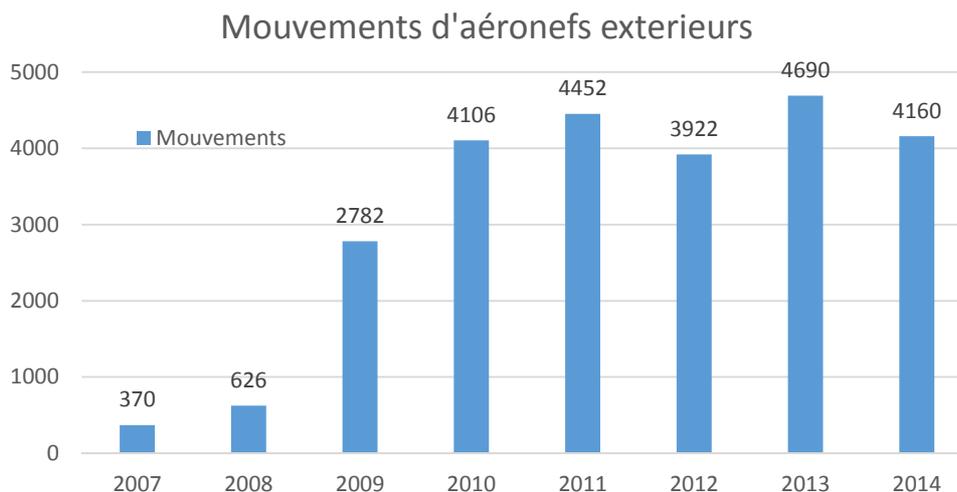
Répartition des mouvements d'aéronefs non basés (extérieurs)

NB : Les hélicoptères sont répartis comme suit : 2/3 compagnies aériennes, 1/3 privés ou associations.



La répartition des usagers extérieurs correspond à celle des années précédentes. L'activité militaire enregistre une légère baisse (les vols en provenance de la base de Cognac ont été moins nombreux lors du dernier trimestre, ce qui a été observé sur tous les aérodromes de la région) mais les vols d'affaires ont été plus importants lors du dernier trimestre (trimestre de la mise en place de la procédure d'approche et de départs aux instruments). A noter, de nouveaux usagers militaires utilisent l'aérodrome (hélicoptères de la Marine Nationale en transit et avions de l'école d'aviation de transport de l'armée de l'air) ce qui contribue à maintenir la même proportion d'usagers.

Cette répartition équitable permet d'accueillir en permanence des usagers extérieurs, quelques soient les aléas météorologiques, économiques ou sociétaux.



Le nombre total de mouvement d'aéronefs extérieurs est en baisse ce qui s'explique par les faits suivants :

- Vols clubs fortement perturbés par les mauvaises conditions météorologiques du mois d'aout (vents forts + pluie). Ces conditions n'ont pas permis aux clubs qui avaient prévu des excursions touristiques dans le marais poitevin de les réaliser. De plus, les vols de clubs en transits ont également été moins nombreux pour les mêmes raisons et les escales techniques (avitaillement, restauration, ...) ont donc été moins importantes. Durant le mois d'aout, 3 weekends consécutifs ont été impraticables pour les vols de voyages à vue (VFR).
- Les vols militaires de la base aérienne de Cognac, qui avaient été nombreux lors des 2 premiers trimestres, ont été beaucoup moins importants lors du dernier trimestre ce qui s'explique en grande partie par une baisse importante des crédits et par une diminution du nombre de pilotes formés chaque année par les armées. Cette baisse a été enregistrée sur tous les aérodromes de la région qui accueillent les aéronefs de la base aérienne de Cognac. A noter cependant, de nouveaux usagers militaires ont pris l'habitude de venir à Niort.
- L'organisation de nombreux travaux d'aménagements pour la procédure IFR a occasionné plusieurs périodes de fermeture de la piste, ce qui a perturbé l'activité militaire notamment.

Cette baisse d'usagers extérieurs devrait être compensée en 2015 par la mise en œuvre de la procédure IFR qui occasionne la venue de nouveaux usagers (missions d'entraînement, formation et transport de passagers).

Nombre total de mouvements extérieurs : 4160 (-11.3% / 2013)

Mouvements d'aéronefs basés

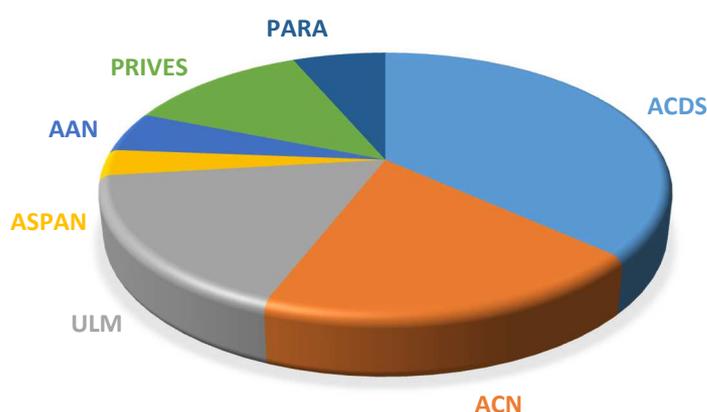
Le nombre de mouvements d'aéronefs extérieurs est la valeur de référence qui permet d'analyser la fréquentation aéronautique du site par les pilotes non basés à Niort. Pour rappel, 1 mouvement équivaut à 1 atterrissage ou 1 décollage.

L'aérodrome de Niort est l'un des rares aérodromes Français à héberger une multitude d'activités dont chacune d'elles revêt des aspects réglementaires et organisationnels bien particuliers.

L'aérodrome accueille en effet des associations dont les membres pratiquent l'avion, le planeur, l'avions de collections, l'ultra légers motorisés, le parachutisme et l'aéromodélisme.

Des évolutions règlementaires majeures concernant les activités particulières basées ont été mises en place en concertation avec les usagers basés (aéromodélisme, vol à voile, parachutisme,...).

Répartition des mouvements d'appareils basés



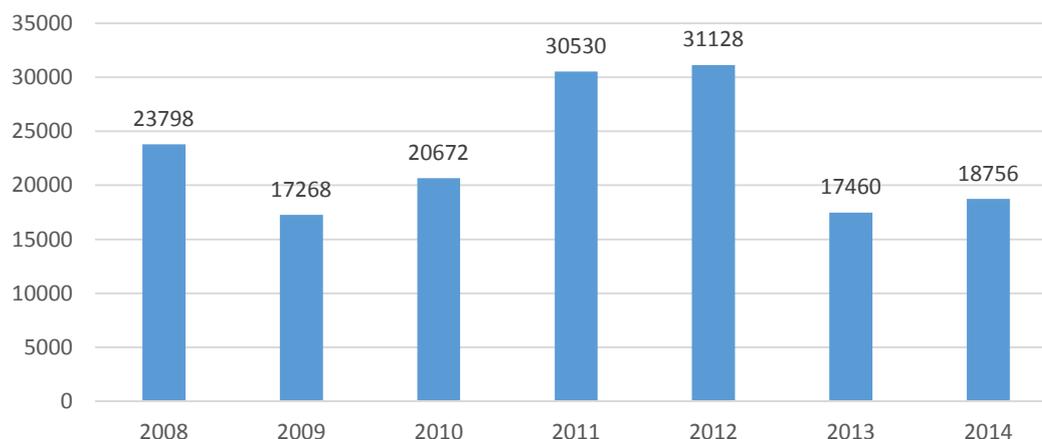
5600 Sauts en parachute sur la cible niortaise (Soit + 32% / 2013)

Environ 190 jours de pratique d'aéromodélisme

ACDS	Aéroclub des Deux Sèvres
ACN	Aéroclub de Niort
ASPAN	Association de Sauvegarde du Patrimoine Aéronautique Niortais
ULM	Ultra Légers Motorisés
AAN	Ailes Anciennes Niortaises
ANSA	Association Niortaise des Sports de l'Air
Privés	Messieurs Barbeau, Cousineau, Maret, Nicollier, Papet, Bourdin, Ingrand, Geoffriault, Métayer et quelques usagers passagers.
Para	Démenciel + ENP

Les aéroclubs réalisent les 2/3 de l'activité des aéronefs basés en réalisant de nombreux vols de formation. L'activité des AAN est en baisse et celles des parachutistes en hausse. Les autres chiffres sont stables.

Mouvements d'aéronefs basés



Le nombre de mouvements d'aéronefs basés est en légère augmentation ce qui peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- Les mauvaises conditions météorologiques ayant empêchés les pilotes faire des vols de voyages, ces derniers ont effectués des vols locaux qui occasionnent plus de mouvements sur l'aérodrome de Niort.
- Les vols d'ULM et de propriétaires privés basés sont en légère augmentation (activité tour de piste).
- Les vols d'instructions des aéroclubs sont resté à un niveau significatif (vols d'instructions et vols de lâchés machines FGSTT, FHUAP, FWVAP, FBXRP).

L'activité des aéronefs basés est dans la moyenne de ce qui est habituellement enregistré (les années 2011 et 2012 étant exceptionnellement plus élevée en partie par l'importance du nombre d'élève pilote).

Nombre total de mouvement des utilisateurs basés : 18 756 (+ 7,4%/ 2013)

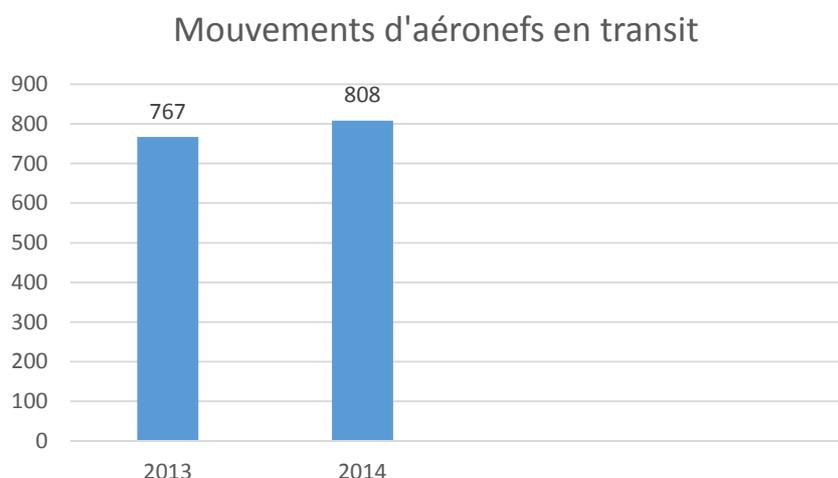
Transits

Les transits sont les vols qui n'utilisent pas les infrastructures de l'aérodrome mais qui sollicitent les services d'information de vol et d'alerte lors de vols passant à proximité de l'aérodrome. Les transits réalisés en dehors des périodes de fourniture des services d'information de vol et d'alerte ne sont pas comptabilisés.

1 transit équivaut à 1 mouvement

Nombre de mouvements en transit

Les transits sont comptabilisés, par définition, depuis l'ouverture du service d'information de vol et d'alerte.



Le nombre de mouvement en transit sollicitant l'assistance du service AFIS est stable par rapport à 2013. Les usagers qui font appel au service AFIS lors des transits sont principalement les aéronefs du SAMU et de la Sécurité Civile. Les informations météorologiques sont les plus demandées par les pilotes. Elles leurs permettent d'organiser au mieux leurs vols. La mise en place de la procédure IFR devrait occasionner plus d'appels d'aéronefs en transit sollicitant la position des aéronefs afin d'assurer leur séparation.

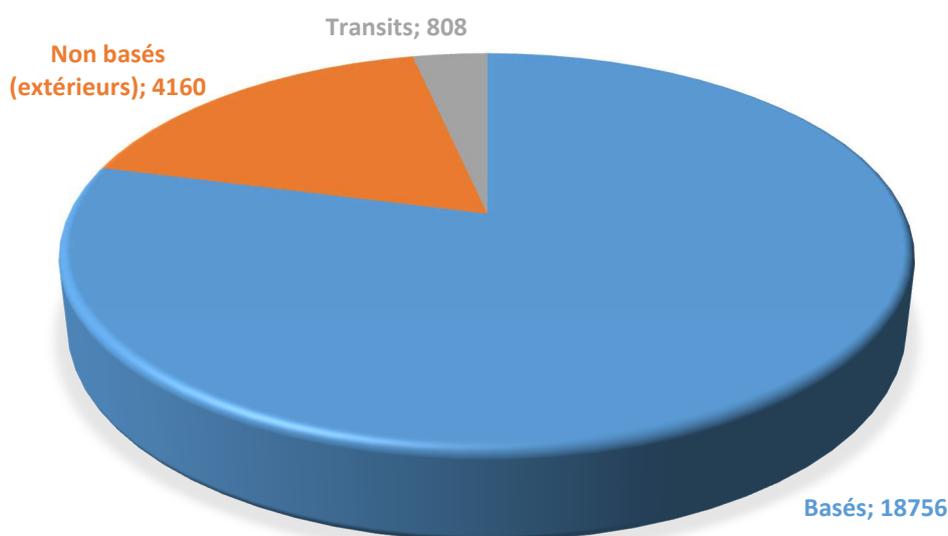
Lors de ces vols de transit, les agents AFIS réalisent également quelques missions d'assistance générale (transmissions d'informations médicales urgentes entre l'hélicoptère du SAMU et le SAMU, assistance en cas de difficultés diverses comme des aéronefs en perdition ou rencontrant des problèmes radio, transmissions d'informations de sécurité communiquées par les équipages en vol comme des incendies ou des accidents de voitures aux services de secours adaptés).

Nombre total de mouvements transit : 808 (+5% / 2013)

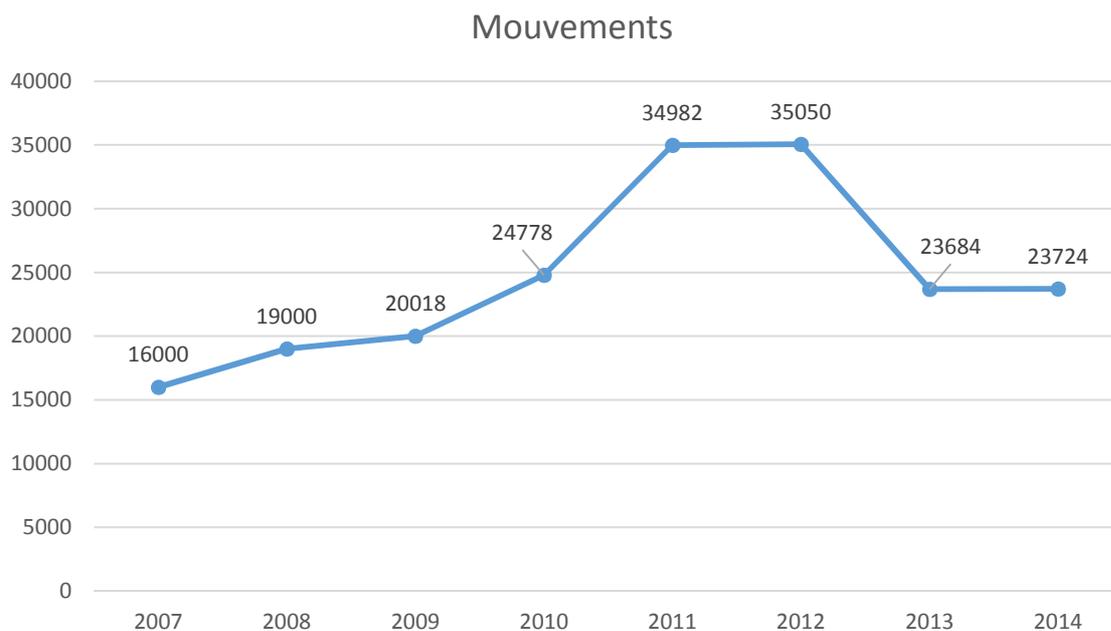
Nombre total de mouvements (aéronefs basés+ aéronefs extérieurs + transits)

Le nombre total de mouvement renseigne sur l'utilisation réelle des infrastructures et permet de dimensionner les services. Il est cependant important de prendre en compte le fait que les mouvements d'aéronefs basés représentent les 2/3 de ce chiffre et que l'évolution de ces mouvements fait évoluer la courbe toute entière. Ce graphique ne reflète pas l'attractivité de l'aérodrome ni l'impact de ce dernier sur l'économie locale.

Répartitions des mouvements



Le graphique démontre que l'activité principale, en terme de mouvements, est réalisée par les usagers basés ce qui est tout à fait cohérent compte tenu du nombre d'aéronefs basés (environ 90).



Le nombre de mouvements est stable et correspond à la moyenne des années précédentes (hors 2011 et 2012 qui étaient de très bonnes années compte tenu du nombre d'élèves en formation notamment).

Le nombre de mouvements supplémentaires qui aurait dû être réalisé (si la météo avait été favorable, la pompe à carburants AVGAS disponible sans interruption, ...) est estimé à 500. Les travaux sont fortement perturbateurs car les pilotes ne prennent pas forcément la peine d'analyser les NOTAM (message de fermeture de la piste) et préfèrent se dérouter directement.

Nombre total de mouvements (aéronefs basés + aéronefs extérieurs + transits) :
23 724 (soit + 0.15% / 2013)

Système de Management de la Sécurité (SMS)

Le SMS a été mis en œuvre (sous l'autorité de Jean Louis BUSSONNAIS).

Le Système de Management de la Sécurité (SMS) est le document de référence relatif à la sécurité des pratiques aériennes de l'aérodrome, il intègre les exigences réglementaires de sécurité de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Ces exigences sont reprises dans la certification de Prestataires des Services de la Navigation Aérienne (PSNA) dont la Ville de Niort est détentrice pour rendre le service AFIS.

Fiches Notificatives d'Evènements (FNE) => 82 (81+1)

Le nombre de FNE est important et correspond au fait que les mouvements qui est réalisé est conséquent (un des aérodromes d'aviation générale les plus actif du sud-ouest). Les problèmes d'utilisation de la radio par les pilotes sont récurrents et auraient pu avoir des conséquences plus graves dans certains cas. Ils font l'objet d'une action corrective (en cours). Le nombre d'accidents (dont 0 mortels) est quant à lui dans la moyenne. La Ville de Niort et le PSNA AFIS n'ont pas été mis en cause lors de ces accidents et de ces incidents.

Constat Préalable d'Infraction (CPI) => 1

Ce constat concerne 2 équipages qui ont utilisés l'aérodrome sans utiliser la radio alors qu'ils en étaient équipés. Malgré les propositions de sécurité proposées par l'agent AFIS, les pilotes sont repartis sans contact radio, en auto information.

Actions Correctives (AC) et Actions Préventives (AP) => 6

Les actions correctives et préventives font suites à l'analyse des FNE et des propositions d'amélioration de la sécurité.

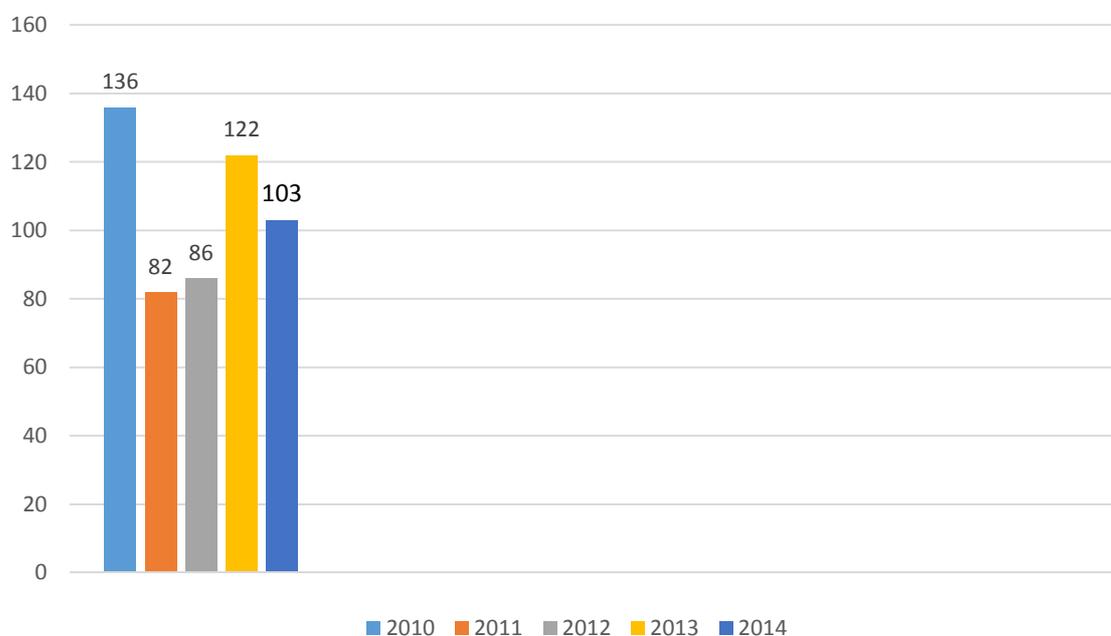
Propositions d'amélioration de la sécurité => 2

Elles concernent des aménagements au sol (balisage et fauchage).

Astreinte (mouvements réalisés en dehors des horaires d'ouverture de l'aérodrome) et heures supplémentaires.

Nombre total de sortie de l'astreinte.

NB : 1 sortie correspond à 1 déplacement de l'agent



Le nombre de sortie de l'astreinte est en légère baisse sur 3 types de sorties (clubs, service public et divers) et en légère augmentation sur les vols affaires. Cela s'explique par la baisse d'activité d'aéronefs extérieurs qui ont donc moins sollicité les services en dehors des horaires ainsi que par le nombre moins élevé d'accident / incident.

Les missions d'astreintes consistent principalement (80%) à l'ouverture du service AFIS au profit d'aéronefs (visite de piste, contrôle des moyens techniques et service d'information de vol et d'alerte).

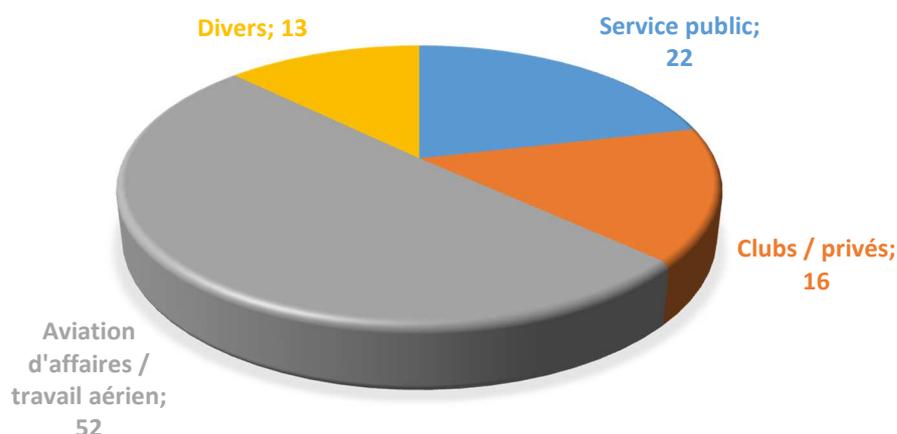
Quelques missions sont plus techniques (15%), notamment en cas d'incident / accident qui nécessitent alors une mise en sécurité des intervenants directement depuis le lieu de l'incident / accident et une coordination des moyens de secours et de dépannage.

Enfin, quelques rares missions de contrôles temporaires (5%) consistent à effectuer une surveillance spécifique afin d'assurer un haut niveau de sécurité (exemple contrôle des carburants).

Le service d'astreinte est assuré par les 2 agents AFIS qui sont les seuls habilités à intervenir par radio et à avoir les connaissances aéronautiques nécessaires.

Nombre total de sorties astreinte : 103 (soit - 16% / 2013)

Répartition de l'utilisation de l'astreinte par catégorie d'utilisateurs



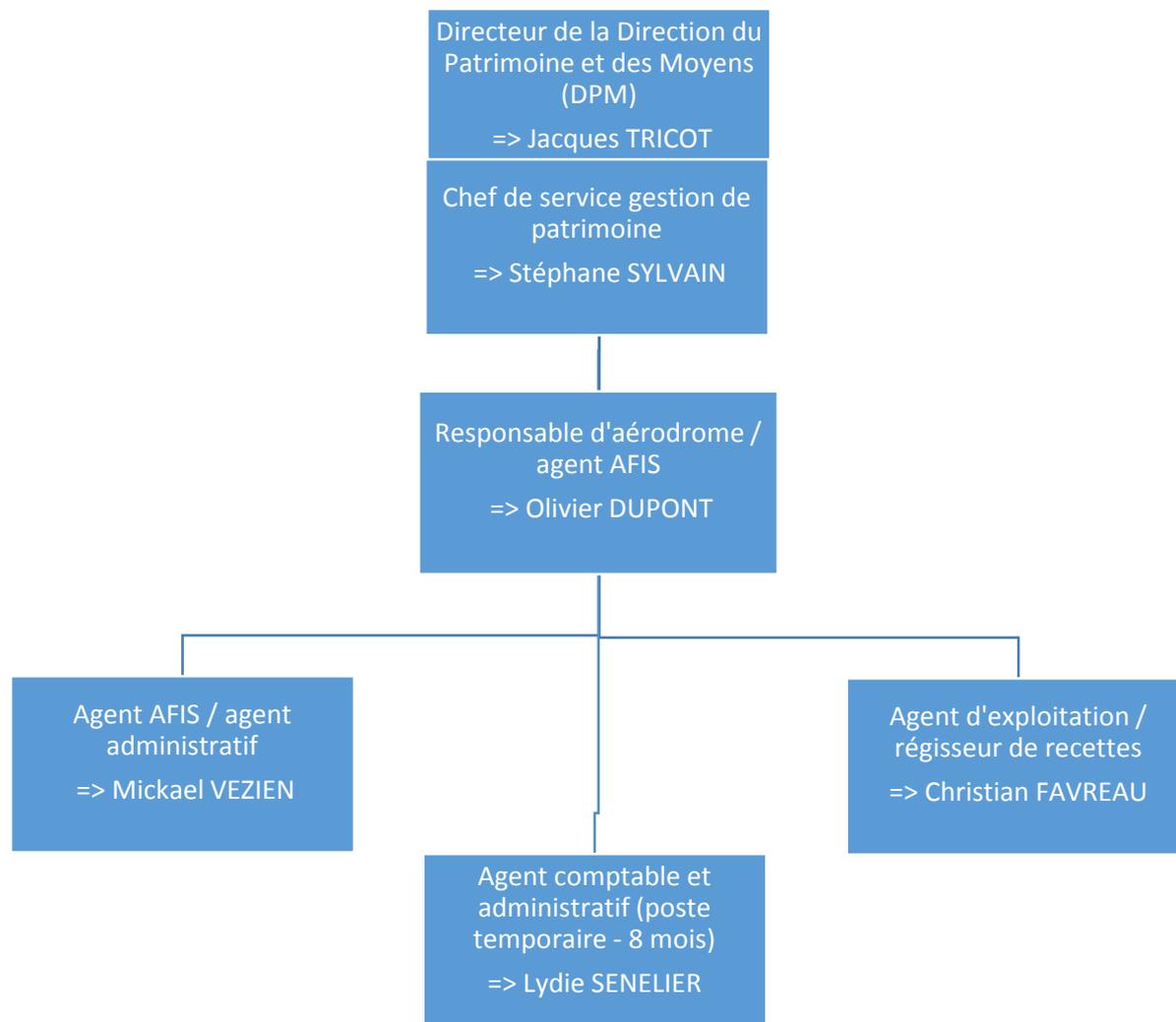
Les vols de service public présentés dans ce graphique sont les sorties réalisées au profit des aéronefs du SAMU, de l'hôpital, de la sécurité Civile, de l'administration des Douanes, de la gendarmerie nationale et de du ministère de la Défense (Armée de l'air, Marine nationale et Armée de terre). Ces sorties revêtent un caractère d'urgence, parfois vitale et nécessite une réactivité immédiate (moins de 20 minutes). Ces missions ne sont pas facturées car elles correspondent à des missions de services publics.

Les vols clubs et privés présentés dans ce graphique sont les sorties réalisées au profit de vols de formation et de tourisme. Les prestations demandées par ces usagers sont facturées aux usagers. Ces sorties sont généralement réalisées avec un préavis réduit d'environ 1 heure car ce sont les conditions météorologiques qui déterminent la réalisation ou non du vol.

Les vols aviation d'affaires présentés dans ce graphique, sont les sorties réalisées au profit de compagnies aériennes (transport de passagers, travail aérien et évacuations sanitaires privées) qui souhaitent déposer ou embarquer des passagers en bénéficiant du service AFIS et des infrastructures. Ces missions d'astreintes sont facturées aux demandeurs. Elles sont parfois programmées avec 1 journée de préavis et parfois avec quelques heures seulement.

Les sorties diverses présentées dans ce graphique, sont les sorties réalisées afin de porter assistance à des aéronefs en difficultés, de sécuriser le site de l'aérodrome (aléas climatiques, problème carburants,...), de sécuriser les pratiques aéronautiques, et sécuriser l'intervention des secours lors d'accidents. Ces sorties ne sont pas facturées aux usagers rencontrant des difficultés. Ces missions sont majoritairement réalisées avec un faible préavis (les incidents / accidents principalement) puisque les agents doivent se rendre disponible immédiatement après avoir été contacté.

Organigramme



Revue de presse

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| 1) Nouvelle République | Journée Portes Ouvertes ABAN |
| 2) Courrier de l'Ouest | Journée Portes Ouvertes ABAN |
| 3) Site Internet de la Mairie d'Aiffres | Information voltige aérienne |
| 4) Site Internet Vivre à Niort | Information voltige aérienne |
| 5) News letter Automobile Club des Deux Sèvres | Information voltige aérienne |
| 6) Courrier de l'Ouest | Reportage voltige aérienne |
| 7) Nouvelle République | Hop Tour des Jeunes Pilotes ! |
| 8) Courrier de l'Ouest | Hop Tour des Jeunes Pilotes ! |
| 9) Site Internet Info Pilotes | Hop Tour des Jeunes Pilotes ! |
| 10) Site Internet Info Pilotes | Hop Tour des Jeunes Pilotes ! |
| 11) Nouvelle République | Hop Tour des Jeunes Pilotes ! |
| 12) Nouvelle République | Hop Tour des Jeunes Pilotes ! |
| 13) France 3 | Reportage Hop Tour des Jeunes Pilotes ! |
| 14) Courrier de l'Ouest | Hop Tour des Jeunes Pilotes ! |
| 15) Info Pilotes | Reportage Hop Tour des Jeunes Pilotes ! |
| 16) Courrier de l'Ouest | Hop Tour des Jeunes Pilotes ! |
| 17) Vivre à Niort (site internet) | Hop Tour des Jeunes Pilotes ! |
| 18) Blog d'une pilote américaine ayant fait escale à l'aérodrome de Niort | |
| 19) Nouvelle République | Mise en place de la procédure aux Instruments |
| 20) Courrier de l'Ouest | Mise en place de la procédure aux Instruments |
| 21) France 3 | Reportage sur la Mise en place de la Procédure aux instruments |
| 22) Vivre à Niort (site internet) | Mise en place de la procédure aux Instruments |
| 23) CCI Info | Mise en place de la procédure aux Instruments |
| 24) Nouvelle République | Nouveau 1 ^{er} vol des Chamoix au départ de L'aérodrome de Niort |
| 25) Colline la radio | Reportage sur le 1 ^{er} vol des Chamoix au Départ de l'aérodrome de Niort |
| 26) D4B | Reportage sur le 1 ^{er} vol des Chamoix au Départ de l'aérodrome de Niort |
| 27) News letter Automobile Club des Deux Sèvres | Mise en place de la procédure aux Instruments |
| 28) Nouvelle République | 60eme anniversaire de l'association de Parachutisme |
| 29) Nouvelle République | Reportage sur le 1 ^{er} vol des Chamoix au Départ de l'aérodrome de Niort |
| 30) Courrier de l'Ouest | Reportage sur le 1 ^{er} vol des Chamoix au Départ de l'aérodrome de Niort |
| 31) Info Pilotes | Mise en place de la procédure aux Instruments |
| 32) Vivre à Niort (magazine) | Nouveau 1 ^{er} vol des Chamoix |